

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

*Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée
(AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@fnlp.fr – <https://www.fnlp.fr>

COMMUNIQUÉ

En métropole comme en Kanaky, le caractère autoritaire de la Cinquième République agonisante s'exprime pleinement

Protégé par le bouclier des institutions à bout de souffle de la **Cinquième République**, issue du coup d'État militaire du 13 mai 1958 à Alger, le président **Emmanuel Macron** viole les principes les plus élémentaires de la démocratie pour se maintenir au pouvoir au bénéfice du capital financier en faveur duquel il dirige et appauvrit le pays. Il foule aux pieds la volonté du peuple français et intensifie la répression qu'il exerce sur celui de Kanaky.

À la suite d'une défaite politique cuisante lors du scrutin du 9 juin 2024 au terme duquel ont été élus les 81 députés français au Parlement européen, le président de la République a dissous l'Assemblée nationale où son parti de godillots ne détenait qu'une faible majorité relative depuis 2022. Considéré comme la martingale susceptible de lui donner un second souffle, ce coup de poker l'a affaibli encore davantage qu'il ne l'était auparavant. À l'issue du second tour des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, contrairement aux prédictions des commentateurs, l'extrême-droite a subi un revers cinglant et n'a pu accéder au gouvernement tandis que le clan du président essayait une nouvelle et sévère défaite laissant le roi nu.

Néanmoins, **Emmanuel Macron** a dupé le peuple français, tel un vulgaire animateur de jeu de bonneteau, en faisant siéger à l'Assemblée nationale, en violation de l'article 23 de la **Constitution du 4 octobre 1958**, les ministres démissionnaires ayant fraîchement sauvé leurs circonscriptions, de manière à faire réélire Mme **Yaël Braun-Pivet** comme présidente macroniste de la chambre basse. Il a également refusé de nommer Mme **Lucie Castets** en qualité de Première ministre, comme le proposait le **Nouveau Front populaire (NFP)**, la coalition arrivée en tête du scrutin et unie autour d'un programme de rupture. Après de longs atermoiements, il a désigné à sa place M. **Michel Barnier**, venu des rangs des Républicains, un parti qui a recueilli à peine 5% des voix et dispose d'un groupe de 47 députés sur 577. M. **Michel Barnier** a placé très rapidement ses pas dans ceux du président : il vient de refuser de communiquer les lettres-plafond fixant les propositions de crédits des ministères pour 2025 à MM. **Éric Coquerel**, président de la commission des finances, et **Charles de Courson**, rapporteur général du budget. Il a ainsi bafoué un autre droit constitutionnel.

En **Nouvelle-Calédonie**, au prix d'un manquement à la parole donnée par le pays, le président **Emmanuel Macron** et le **ministre de l'Intérieur** ont voulu procéder à une

révision constitutionnelle visant à revenir sur celle de 2007 et à dénaturer ainsi l'accord de Nouméa de 1998. Celui-ci prévoit un gel du corps électoral de manière à permettre la poursuite du processus de décolonisation d'un territoire conquis par la force durant le **Second-Empire** et faisant l'objet depuis lors d'un peuplement systématique du colonisateur. Ils ont ainsi entendu préserver les privilèges des colons. Cette trahison des assurances données au **peuple kanak** il y a plus d'un quart de siècle a entraîné un puissant mouvement de révolte, à partir de mai 2024, qui a fait l'objet d'une forte répression, comme pendant l'insurrection de 1878 - menée par **Ataï**, provoquée par les spoliations foncières et soutenue par **Louise Michel** et **Maxime Lisbonne** -, la révolte de 1917 ou la tuerie d'Ouvéa en 1988.

Actuellement, vingt-neuf escadrons de gendarmerie, comprenant six mille hommes et dotés de véhicules blindés *Centaure*, quadrillent le territoire. Onze morts ont endeuillé le peuple kanak et deux gendarmes sont décédés. Trois mille arrestations ont eu lieu et sept prévenus ont été incarcérés dans les prisons de Blois, Bourges, Dijon, Mulhouse, Nevers, Riom et Villefranche, à des milliers de kilomètres de leurs familles et de leurs avocats. La répression a franchi un nouveau seuil en juillet dernier : la « *tribu* » mélanésienne de Saint-Louis, qui compte 1 500 habitants et se trouve englobée dans l'agglomération de Nouméa, est une prison à ciel ouvert. La circulation automobile y est interdite et personne ne peut y entrer ou en sortir sans l'aval des gendarmes qui font un véritable siège à cette localité collectivement punie parce qu'elle est à la pointe du combat contre le colonisateur. Comme l'écrit le professeur des universités **Antoine Leca** « [...] *le haut-commissaire de la République, Louis Le Franc, et l'État ont fait le choix [...] de rétablir outre-mer le principe de la responsabilité pénale collective abolie en France en 1789.* » En ces 171^{ème} et 66^{ème} anniversaires respectivement de l'invasion de la **Kanaky** par les troupes de **Napoléon-le-Petit**, le 24 septembre 1853, et du plébiscite du 28 septembre 1958 validant la **Constitution bonapartiste du 4 octobre** suivant, il est temps de rompre avec le régime autoritaire actuel :

POUR UNE ASSEMBLÉE CONSTITUANTE SOUVERAINE
POUR LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE KANAK
POUR LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DES MILITANTS EMPRISONNÉS

Paris, le 24 septembre 2024